



## Covoit'ici, le nouveau service de covoiturage innovant

Un service original de covoiturage, Covoit'ici, vient de voir le jour dans le département du Puy-de-Dôme. Il est assez probable qu'il fasse école.

Aucun transport public, qu'il s'agisse du train ou des bus, ne dessert la liaison entre Rochefort-Montagne et Clermont-Ferrand, sur une trentaine de kilomètres qui représentent environ 40 minutes de route. Jusqu'ici les systèmes de covoiturage ne parvenaient pas à proposer une réponse pertinente pour assurer cette liaison. Pourtant, on sait localement qu'il existe une demande forte en ce sens, du fait notamment de l'absence de transports en commun.

Le parc des volcans d'Auvergne a donc mis au point, en partenariat avec le syndicat mixte des transports en commun de Clermont-Ferrand (SMTC) et l'association Covoiturage Auvergne, un dispositif original baptisé Covoit'ici. Celui-ci allie les avantages d'un réseau classique de transports en commun et ceux de l'auto-stop.

Quatre stations ont été installées sur le trajet : outre celle de Clermont, place des Salins, et de Rochefort-Montagne, deux arrêts intermédiaires ont été créés à Theix et Nebouzat. Chacune est munie d'une borne qui délivre un ticket, dont le tarif varie, selon la destination, entre 1,60 et 3 euros. La délivrance du titre de transport s'accompagne de l'affichage de la destination sur un panneau en bord de route facilement lisible par les conducteurs.



«La grande souplesse du système tient à sa liberté et à sa grande facilité d'utilisation, aucune inscription préalable n'est nécessaire.»

La grande souplesse du système tient à sa liberté et à sa grande facilité d'utilisation. Aucune inscription préalable n'est nécessaire, pas plus de la part des passagers que des chauffeurs. Les systèmes de covoiturage traditionnels requièrent en effet une inscription

en ligne sur un site dédié, ce qui peut se révéler réhibitore dans de nombreux cas (difficultés de connexion ou d'utilisation d'Internet, utilisation exceptionnelle ou sporadique). Tout conducteur peut donc prendre en charge le voyageur. Il lui suffira de récupérer le ticket de son passager et, avec son numéro, d'obtenir rémunération *via* Internet. L'inscription des coordonnées en ligne n'est indispensable qu'à ce stade, et uniquement concernant le chauffeur...

Misant sur des flux aller-retour dans la journée, une autre originalité du système est de garantir le retour. Si aucun véhicule ne se présente, le voyageur peut appeler un taxi ou un véhicule de tourisme avec chauffeur (VTC) dont la course lui sera remboursée intégralement par Covoit'ici. Dans ce cas également, la transmission des informations nécessaires au remboursement n'intervient qu'après coup.

Les porteurs du projet ne visent pas l'équilibre économique de Covoit'ici, considérant qu'il s'agit avant tout d'un service public et se sont donnés deux ans pour en évaluer l'efficacité afin de le pérenniser ou le faire évoluer. Histoire à suivre, inévitablement...

## 23 NOUVELLES COMMUNES DE MONTAGNE LABELISÉES STATIONS VERTES EN 2018

La Fédération française des stations vertes de vacances et des villages de neige a annoncé que 23 nouvelles communes ont été labellisées en 2018, ce qui porte le total à près de 500.

Les stations vertes sont des territoires d'accueil au cœur des terroirs. Reconnues au niveau national comme des stations organisées proposant des séjours porteurs de sens, elles défendent un tourisme tourné vers la nature, authentique, humain et respectueux de l'environnement.

Afin de valoriser cette autre façon de faire du tourisme, l'association

mène diverses opérations telles que la création d'une plateforme référence des hébergements écoresponsables en France (VaoVert) ou la station pêche qui permet de découvrir et de pratiquer ce loisir, quel que soit le niveau, grâce à des parcours adaptés et en respectant les milieux aquatiques.

Pour célébrer la 5<sup>e</sup> Fête de l'écotourisme, les stations vertes vous attendent du 27 avril au 2 juin 2019 afin de (r)éveiller vos sens autour de multiples animations.



Depuis cinq ans, la fête de l'écotourisme propose activités et animations de sensibilisation à l'environnement.

## REFOREST'ACTION : LE REBOISEMENT PAR INTERNET

Reforest'Action est une entreprise créée en 2010 qui finance des projets de reboisement, aussi bien en France que dans le reste du monde, essentiellement grâce aux fonds d'entreprises. Il s'agit d'un modèle unique de plantation participative consistant à « planter des arbres en ligne » par l'intermédiaire de dons. À ce jour, plus de 3 millions d'arbres ont déjà été plantés.

La Forêt domaniale de Chautagne, en Savoie, s'intègre dans cette démarche d'adaptation au changement climatique. Elle a ainsi bénéficié de la plantation de plus de 6 000 arbres cofinancée par la direction régionale Enedis Alpes. Au

travers de ce partenariat, l'entreprise Enedis s'est engagée à financer la plantation d'arbres sur des parcelles sinistrées, au rythme des ouvertures des comptes clients (un arbre planté toutes les vingt ouvertures). Encadrés par les équipes de l'Office national des forêts (ONF) et de Reforest'Action, 50 participants, dont des élèves de primaire, les élus de Ruffieux et de Serrières-en-Chautagne ainsi que les représentants d'Enedis ont ainsi contribué, le 8 avril, à la plantation de 500 arbres. La plantation de 500 arbres revient à compenser 289 500 km parcourus en voiture et à fournir environ 1 500 abris à des animaux.

## UN GUIDE POUR L'EMPLOI RURAL FÉMININ

Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) a publié le 8 mars dernier, à l'occasion de la Journée internationale du droit des femmes, un guide pratique pour intégrer cette question dans les politiques partenariales et territorialisées, et lever les obstacles empêchant les femmes d'accéder à des emplois en milieu rural. Téléchargeable sur le site du CGET<sup>(1)</sup>, il a été réalisé en partenariat avec le service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les

hommes, ainsi que la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle. Il répertorie les différents outils, dispositifs et aides publics, bonnes pratiques et témoignages, venant ainsi en complément de l'application SOFIE (système d'observation sur les femmes et d'information sur l'emploi)<sup>(2)</sup> qui permet de réaliser des diagnostics territorialisés (par EPCI) de l'accès des femmes à l'emploi.



(1) « Favoriser l'accès à l'emploi des femmes en territoires ruraux », 80 pages, CGET. Téléchargeable sur [www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/guide\\_emploi-des-femmes\\_cget.pdf](http://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/guide_emploi-des-femmes_cget.pdf)

(2) Accessible sur <http://outils.observatoire-des-territoires.gouv.fr/sofie/>